



Communiqué de Presse

COOPERATION-AEC

Adhésion définitive de la Région Guadeloupe, en tant que membre associé à l'AEC

Basse-Terre, le 14 février 2014 – La présidente de la Région Guadeloupe, Josette BOREL LINCERTIN se félicite de la décision des Etats membres de l'AEC qui se sont prononcés lors du conseil des ministres de ce jour, à Port d'Espagne (Trinité et Tobago), en faveur de l'adhésion définitive de la Région Guadeloupe à l'AEC, en tant que membre associé en son nom propre.

Dans le cadre de la politique de développement des échanges régionaux avec le bassin caribéen, tant sur le plan économique, qu'humain et culturel, l'exécutif régional avait saisi le ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Laurent FABIOUS, au sujet de l'adhésion de la Guadeloupe à l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC), en qualité de membre associé.

Cette décision vient confirmer le désir de la collectivité de favoriser l'insertion régionale de la Guadeloupe, dans son environnement géographique caribéen, et ce dans le respect des principes constitutionnels de la République française et des engagements internationaux de la France.

La présidente de la Région salue l'implication du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Outre-mer qui ont soutenu cette démarche, initiée de longue date.

Au Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'AEC qui se tiendra en avril 2014 au Mexique, la France, la Guadeloupe et la Martinique occuperont donc trois sièges distincts en tant que membres associés, en lieu et place du seul siège au nom de la France qui jusqu'ici représentait tous les départements français d'Amérique.

LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Direction Communication – Région Guadeloupe – Tél. :0690 55 87 33 - Fax : 0590 80 51 20